

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2020
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY (par proc. à M. THEVENOT), M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN (par proc. à M. TOLLET), M. PROTHERY (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN (par proc. à M. FAIVRE), M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU (à partir du N° 2020-042 et jusqu'au N° 2020-065 inclus), M. MATTEUCCI

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Côme TOLLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 42 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

3) APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 9 JUIN 2020

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020 est adopté, à l'unanimité, par 42 voix pour.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2020 est adopté, à l'unanimité, par 42 voix pour.

4) COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - COMPOSITION, ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- DE FIXER à 10 le nombre de membres de la CCSPL (5 membres du Conseil Municipal et 5 représentants d'associations locales), outre le Maire ou son représentant, Président de droit,

- DE PROCEDER à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la CCSPL par un vote à main levée, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DE DESIGNER les cinq associations locales suivantes pour proposer à la nomination par arrêté du Maire un de leurs représentants pour siéger au sein de la CCSPL :

- AVF
- Lire et Faire Lire
- Vagabondages
- Secours catholique
- Coup de Pouce

- D'ADOPTER le règlement intérieur de la CCSPL.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.

- D'ELIRE, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Mme BLACHERE, M. THEVENOT, M. JOUBERT, Mme BRAC DE LA PERRIERE et Mme LE CARPENTIER pour siéger au sein de la CCSPL.

5) DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- DE DELEGUER à Monsieur le Maire la saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;

- DE DIRE que la délégation ainsi consentie à Monsieur le Maire peut être par lui déléguée à son représentant pour assurer la Présidence de droit de la CCSPL.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.

6) COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) : PROPOSITION D'UNE LISTE DE 32 NOMS À L'ADMINISTRATION FISCALE POUR LA DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Rapporteur : Sophie BLACHERE

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'ADOPTER la liste des 32 noms proposés à l'administration fiscale pour la désignation des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Membres titulaires

- M. Philippe AURELLE
- M. Philippe COMPAGNON DE LA SERVETTE
- Mme Isabelle COTON
- M. Damien COUTURIER
- Mme Laure DEL PINO
- Mme Virginie DU GARDIN
- M. Vincent FARJAS
- M. Dominique GAYET
- Mme Fabienne GUGLIELMI
- M. Didier MANHES
- M. Jean POMMIER
- M. Franck PROTHERY
- M. Bernard ROULE
- M. Jacky SCHWEITZER
- Mme Marie-Dominique SOUSSY
- Mme Brigitte EFFANTIN

Membres suppléants

- M. Fabrice BALANCHE
- M. Raphaël BUATHIER
- Mme Patricia CHANDIA
- M. Patrick CIAPPARA
- Mme Laure DENNETIERE
- M. François DEYGAS
- M. Mamadou DIALLO
- M. Tristan DUVAREILLE
- Mme Sonia FRIOLL
- Mme Evelyne GOYER
- Mme Hamzaouia HAMZAOUI
- M. Geoffroy KRIEF
- M. Fabien MANINI
- M. Laurent MICHON
- Mme Charlotte PATET
- Mme Viviane WEBANCK

Adopté à la majorité, par 36 voix pour et 6 abstentions.

7) DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Rapporteur : Sophie BLACHERE

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- DE PRENDRE ACTE par un vote de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

8) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COMMUNE DE CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- DE PRENDRE ACTE par un vote de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

9) ANNÉE 2019 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES

Rapporteur : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'APPROUVER l'état des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice comptable 2019.

Adopté à la majorité, par 40 voix pour et 3 contre.

10) ANNÉE 2019 - BILAN SUR LA FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'APPROUVER le bilan sur la formation des élus réalisée au cours de l'exercice comptable 2019,
- de CONSTATER que cet état figure en annexe du compte administratif.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

11) EXERCICE 2019 - APPROBATION DE LA GESTION DU COMPTABLE

Rapporteur : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- DE DECLARER que la gestion du comptable n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à la majorité, par 35 voix pour et 8 abstentions.

12) COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019

Rapporteur : Côte TOLLET

Le Maire ne pouvant présider l'assemblée lors du vote sur le compte administratif (article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal élit à l'unanimité par 43 voix pour, M. THEVENOT comme président spécial.

VILLE DE CALUIRE ET CUIRE - BUDGET VILLE - Exercice : 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	41 573 748.96	g	44 242 047.66
	Section d'investissement	b	9 310 539.09	h	7 873 310.72
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	2 196 300.00
	Report en section d'investissement (001)	d		j	967 402.47
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	50 884 288.05	=g+h+i+j	55 279 060.85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	1 208 164.93	l	283 500.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	1 208 164.93	=k+l	283 500.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	41 573 748.96	=g+i+k	46 438 347.66
	Section d'investissement	=b+d+f	10 518 704.02	=h+j+l	9 124 213.19
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	52 092 452.98	=g+h+i+j+k+l	55 562 560.85

VILLE DE CALUIRE ET CUIRE - BUDGET VILLE - Exercice : 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 208 164.93	283 500.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		283 500.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 092.43	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	214 645.33	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	924 427.17	

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le compte administratif 2019,

- DE CONSTATER que les annexes légalement et réglementairement prévues y figurent bien.

Adopté à la majorité, par 33 voix pour, 1 contre et 8 abstentions (M. COCHET ne prend pas part au vote).

13) EXERCICE 2019 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'AFFECTER le résultat global de l'exercice 2019 qui ressort du Compte Administratif 2019 au Budget Primitif 2020 comme indiqué ci-dessous.

<u>Récapitulatif de l'affectation du résultat 2019 au budget primitif de 2020</u>	
Résultat d'investissement 2019 à reporter sur 2020 (compte 001)	-469 825,90 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2019 à reporter sur 2020	-924 664,93 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2019	
- « Excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068)	2 864 598,70 €
- « Résultat de fonctionnement reporté » (compte 002)	2 000 000,00 €

Adopté à la majorité, par 37 voix pour et 6 abstentions.

14) BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2020

Rapporteur : Sophie BLACHERE

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- DE VOTER le budget 2020 par chapitre ;

- DE CONSTATER que les annexes légalement et réglementairement prévues y figurent bien ;

- DE DECIDER la mise en recouvrement des impositions nécessaires à son équilibre conformément au rapport soumis par ailleurs.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	47 736 110.00	45 736 110.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 000 000.00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		47 736 110.00	47 736 110.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	14 140 674.87	15 535 165.70
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 208 164.93	283 500.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	469 825.90	
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		15 818 665.70	15 818 665.70
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		63 554 775.70	63 554 775.70

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	8 029 165.00		9 131 510.00	9 131 510.00	9 131 510.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	25 066 000.00		25 316 000.00	25 316 000.00	25 316 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 242 000.00		3 012 000.00	3 012 000.00	3 012 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 925 800.00		4 272 380.00	4 272 380.00	4 272 380.00
Total des dépenses de gestion courante		40 262 965.00		41 731 890.00	41 731 890.00	41 731 890.00
66	CHARGES FINANCIERES	1 265 000.00		1 228 000.00	1 228 000.00	1 228 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	343 450.00		576 220.00	576 220.00	576 220.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		41 871 415.00		43 536 110.00	43 536 110.00	43 536 110.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 063 500.00		3 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 150 000.00		1 200 000.00	1 200 000.00	1 200 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 213 500.00		4 200 000.00	4 200 000.00	4 200 000.00
TOTAL		45 084 915.00		47 736 110.00	47 736 110.00	47 736 110.00

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	47 736 110.00
--	---------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	102 000.00		99 500.00	99 500.00	99 500.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	4 375 430.00		3 497 210.00	3 497 210.00	3 497 210.00
73	IMPOTS ET TAXES	31 767 500.00		35 410 000.00	35 410 000.00	35 410 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 186 990.00		6 284 400.00	6 284 400.00	6 284 400.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	195 500.00		175 500.00	175 500.00	175 500.00
Total des recettes de gestion courante		42 627 420.00		45 466 610.00	45 466 610.00	45 466 610.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 195.00		67 500.00	67 500.00	67 500.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		42 638 615.00		45 534 110.00	45 534 110.00	45 534 110.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	250 000.00		202 000.00	202 000.00	202 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		250 000.00		202 000.00	202 000.00	202 000.00
TOTAL		42 888 615.00		45 736 110.00	45 736 110.00	45 736 110.00

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 000 000.00
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	47 736 110.00
--	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 998 000.00
---	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	322 787.00	69 092.43	352 740.00	352 740.00	421 832.43
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	168 000.00		260 000.00	260 000.00	260 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 407 221.38	214 645.33	1 713 434.87	1 713 434.87	1 928 080.20
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 831 159.82	924 427.17	4 710 600.00	4 710 600.00	5 635 027.17
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	6 729 168.20	1 208 164.93	7 036 774.87	7 036 774.87	8 244 939.80
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			262 000.00	262 000.00	262 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 168 900.00		4 211 900.00	4 211 900.00	4 211 900.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 000.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
	Total des dépenses financières	4 187 900.00		4 483 900.00	4 483 900.00	4 483 900.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 917 068.20	1 208 164.93	11 520 674.87	11 520 674.87	12 728 839.80
040	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	250 000.00		202 000.00	202 000.00	202 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	220 000.00		2 418 000.00	2 418 000.00	2 418 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	470 000.00		2 620 000.00	2 620 000.00	2 620 000.00
	TOTAL	11 387 068.20	1 208 164.93	14 140 674.87	14 140 674.87	15 348 839.80
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						469 825.90
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						15 818 665.70

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	583 899.00	283 500.00	485 817.00	485 817.00	769 317.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	3 804 900.00		3 652 450.00	3 652 450.00	3 652 450.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	4 388 799.00	283 500.00	4 138 267.00	4 138 267.00	4 421 767.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	628 200.00		906 000.00	906 000.00	906 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 746 166.73		2 864 598.70	2 864 598.70	2 864 598.70
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 000.00		25 300.00	25 300.00	25 300.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	200 000.00		978 000.00	978 000.00	978 000.00
	Total des recettes financières	2 597 366.73		4 778 898.70	4 778 898.70	4 778 898.70
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	6 986 165.73	283 500.00	8 917 165.70	8 917 165.70	9 200 665.70
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 063 500.00		3 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00
040	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 150 000.00		1 200 000.00	1 200 000.00	1 200 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	220 000.00		2 418 000.00	2 418 000.00	2 418 000.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 433 500.00		6 618 000.00	6 618 000.00	6 618 000.00
	TOTAL	10 419 665.73	283 500.00	15 535 165.70	15 535 165.70	15 818 665.70
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						15 818 665.70
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					3 998 000.00	

Adopté à la majorité, par 34 voix pour, 6 contre et 3 abstentions.

15) EXERCICE 2020 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Sophie BLACHERE

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- DE FIXER les taux d'imposition locale pour 2020 à 24,80 % pour la taxe sur le foncier bâti et à 33,41 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Adopté à la majorité, par 35 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

16) EVOLUTION DES TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Rapporteur : Viviane WEBANCK

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les grilles tarifaires des activités périscolaires (accueil du matin et restauration scolaire) applicables à compter du 1^{er} septembre 2020,

Accueil du matin	
tarif accueil pour un matin	QF x taux d'effort (0,105%) + part fixe (1 euro) <ul style="list-style-type: none">• tarif plancher : 1,32 euros• tarif plafond : 2,68 euros
tarif accueil exceptionnel (hors délais)	3,90 euros

Restauration scolaire	
tarif repas enfant domicilié sur Caluire et Cuire	QF x taux d'effort (0,254%) + part fixe (1,14 euros) <ul style="list-style-type: none">• tarif plancher : 1,90 euros• tarif plafond : 5,20 euros
tarif repas enfant non domicilié sur Caluire et Cuire	5,20 euros
tarif surveillance panier/ repas	QF x taux d'effort (0,123 %) + part fixe (0,63 euros) <ul style="list-style-type: none">• tarif plancher : 1 euro• tarif plafond : 2,60 euros
repas exceptionnel enfant (hors délai)	7 euros
repas enfant placé en famille d'accueil ou à la Fondation d'Auteuil Providence Saint Nizier	1,90 euros
repas adulte pour convenance personnelle	7,70 euros

QF = quotient familial CAF ou MSA

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à adapter, par arrêté municipal, le règlement de fonctionnement de ces services municipaux ,

- DE DIRE que les recettes correspondantes seront imputées aux comptes fonction 255G nature 7067 pour l'accueil du matin et fonction 251 nature 7067 pour la restauration scolaire.

Adopté à la majorité, par 38 voix pour et 5 contre.

17) EVOLUTION DES TARIFS DE CALUIRE JUNIORS

Rapporteur : Isabelle MAINAND

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER la grille tarifaire de l'accueil de loisirs Caluire Juniors applicable à compter du 1^{er} septembre 2020,

Caluire Juniors	
accueil à la journée avec repas	quotient familial CAF x taux d'effort de 0,83 % + part fixe de 3,18 euros <ul style="list-style-type: none">• tarif plancher : 6,50 euros• tarif plafond : 28,08 euros

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à adapter, par arrêté municipal, le règlement de fonctionnement de cet équipement,

- DE DIRE que les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 421 nature 70632.

Adopté à la majorité, par 38 voix pour et 5 contre.

18) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2020

Rapporteur : Sophie BLACHERE

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'ACCORDER les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2020 conformément au tableau ci-dessous ;

EXERCICE 2020 - SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITIONS D'OCTROI

(Article L.2311-7 du C.G.C.T)

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657362 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU CCAS				
657362	Social	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement public communal	877 000 €
SOUS-TOTAL NATURE 657362				877 000 €
6574/6745 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE				
6574	Culture	* ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2)	Association loi 1901	475 800 €
6745	Culture	ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2) (périscolaire)	Association loi 1901	6 875 €
6574	Sport	* ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE	Association loi 1901	36 538 €
6745	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE (périscolaire)	Association loi 1901	768 €
6574	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL	Association loi 1901	39 737 €
6574	Sport	CALUIRE SPORTING CLUB	Association loi 1901	30 000 €
6574	Sport	JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALOUETTES DE CALUIRE	Association loi 1901	23 334 €
6745	Sport	JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALOUETTES DE CALUIRE (périscolaire)	Association loi 1901	2 736 €
6574	Sport/Enfance	* AMICALE LAIQUE DE CALUIRE	Association loi 1901	93 239 €
6574	Social/Culture	* ASS. DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS (Montessuy et Berges du Rhône)	Association loi 1901	286 500 €
6574	Emploi	* MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DU PLATEAU NORD ET DU VAL DE SAONE	Association loi 1901	40 352 €
6574	Social/Culture	* COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE	Association loi 1901	158 185 €
6574	Social/Culture	COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE- reversement chèques restaurants	Association loi 1901	5 235 €
SOUS-TOTAL NATURE 6574 et 6745				1 199 299 €
TOTAL SUBVENTIONS				2 076 299 €

Modalités de versement

Les associations avec une astérisque (*) perçoivent un versement de leur subvention mensuellement par douzième

L'association Jeanne d'arc de Caluire perçoit sa subvention en une seule fois au mois de juillet

L'association Caluire sporting club perçoit sa subvention en deux versements en juillet et septembre

L'association sportive Lyon Caluire handball perçoit sa subvention en une seule fois en septembre

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020 sur les différents comptes budgétaires concernés.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

19) FORMATION DES ÉLUS - EXERCICE 2020

Rapporteur : Sophie BLACHERÉ

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER la répartition suivante des crédits alloués à la formation des élus ;

LISTES	NOMBRE DE CONSEILLERS	CRÉDITS PROPOSÉS POUR 2020
Liste Caluire et Cuire ensemble naturellement avec Philippe Cochet	34	25 160 €
Liste Urgence Ecologique et Solidarités à Caluire et Cuire	5	3 700 €
Liste Caluire au coeur	3	2 220 €
Liste Caluire, c'est possible	1	740 €
TOTAL	43	31 820 €

- DE DIRE que les crédits correspondants seront imputés au budget primitif de l'exercice 2020 au compte nature 6535 fonction 021.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

20) AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2017-2020 - AJUSTEMENT

Rapporteur : Sophie BLACHERE

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'ADOPTER l'ajustement des Autorisations de Programme et de leurs échéanciers de Crédits de Paiement sur la période 2017-2021.

Adopté à la majorité, par 35 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

21) FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE – ANNÉE 2019 - CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les termes de la convention de participation financière entre la Commune de Caluire et Cuire et la Métropole de Lyon destinée au financement de l'équipe projet politique de la ville pour l'année 2019 ;

- D'AUTORISER sa signature par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

22) MISE EN OEUVRE DES CHANTIERS ÉDUCATIFS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les termes de la convention entre la Ville et la Fondation des Amis Jeudi-Dimanche au titre des chantiers éducatifs de l'année 2020,

- D'AUTORISER sa signature par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

23) RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU RHÔNE POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Rapporteur : Isabelle MAINAND

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer pour chacun des neufs établissements d'accueil du jeune enfant gérés par la Ville, à savoir « Bilboqu'ai », « Boule de Gones », « Les Galets du Rhône », « Les Galipettes », « Jardin Grenadine », « Mosaïque », « Les Petits Mousses », « Orange bleue », « Tom Pouce ».

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

24) RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU RHÔNE POUR LES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Rapporteur : Isabelle MAINAND

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les termes des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le RAM 1 et pour le RAM 2 couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023,

- D'OCTROYER, conformément aux directives de la CAF, la gratuité d'inscription aux temps collectifs des relais à compter de septembre 2020,

- D'AUTORISER leur signature par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

25) RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU RHÔNE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

Rapporteur : Isabelle MAINAND

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les termes des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 concernant « la prestation de service Accueil de loisirs périscolaire », « la prestation de service Accueil de loisirs extrascolaire », et « la prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) Accueil Adolescent »,

- D'AUTORISER leur signature par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

26) PISCINE MUNICIPALE ISABELLE JOUFFROY - CRÉATION D'UN TARIF SPÉCIAL SUITE À LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID 19

Rapporteur : Damien COUTURIER

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER la création d'un tarif d'entrée spécial à la piscine municipale Isabelle Jouffroy en lien avec la crise sanitaire du COVID 19 et ce, jusqu'à la levée des mesures d'accès restrictives à l'établissement soit :

- 4 € pour les adultes
- 3 € pour les enfants

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

27) CRÉATION D'UN DROIT DE PLACE POUR LA BRADERIE DU CENTRE-VILLE

Rapporteur : Sonia FRIOLL

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER la création d'un droit de place de 10 € le mètre linéaire pour la braderie du centre-ville ;

- DE DIRE que les recettes afférentes seront inscrites sur l'imputation comptable suivante Nature 01, Fonction 70328.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

28) OGEC DE CALUIRE ET CUIRE - OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ENTRE L'ÉCOLE PRIVÉE DE L'ORATOIRE ET L'ÉCOLE MATERNELLE BERTHIE ALBRECHT

Rapporteur : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle à l'OGEC de 3 600 € TTC correspondant au montant estimé de l'option relative à la construction d'un réfectoire mutualisé demandée au cabinet d'architecte ;

- DE DIRE que la dépense sera imputée au compte 6745 – 213.

Adopté à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention.

29) AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION D'UN COMPOSTEUR SIS QUAI CHARLES SÉNARD, À PROXIMITÉ DE LA PASSERELLE DE LA PAIX

Rapporteur : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le principe de la mise à disposition à titre gratuit d'un emplacement sis Quai Charles Sénard, pour l'implantation d'un composteur collectif ;

- D'APPROUVER les termes de la convention ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

30) LUTTE CONTRE LES INSECTES NUISIBLES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACQUISITION DE PIÈGES À MOUSTIQUES TIGRES

Rapporteur : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le principe d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 50 % du montant d'un piège à moustiques tigres, plafonnée à 30 €.

- DE DIRE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le compte 6745 – 512.

Adopté à la majorité, par 38 voix pour et 5 abstention(s).

31) CONVENTION D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE GESTION DU FICHIER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE - RENOUVELLEMENT ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Patrick CIAPPARA

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER la convention d'utilisation entre la Commune et l'Association de Gestion du Fichier Commun de la Demande Locative du Rhône ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée d'un an, avec possibilité de reconduction annuelle dans la limite de trois renouvellements, soit jusqu'au 31 décembre 2023 ;

- DE PROCEDER à la désignation de ses représentants par un vote à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.

- DE DESIGNER M. CIAPPARA en tant que représentant titulaire et M. MICHON en tant que représentant suppléant du Conseil Municipal auprès de l'association.

32) AVENANT N°2 À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ – TRANSMISSION DES MARCHÉS PUBLICS ET CONTRATS DE CONCESSIONS

Rapporteur : Robert THEVENOT

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les termes de l'avenant n°2 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la Ville de Caluire et Cuire et la Préfecture du Rhône, ,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.

33) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ SOCIO-CULTUREL DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE AU TITRE DU REVERSEMENT SODEXO CORRESPONDANT AUX CHÈQUES RESTAURANT « PERDUS OU PÉRIMÉS » DU MILLÉSIME 2018

Rapporteur : Sophie BLACHERE

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'OCTROYER une subvention de 5 235 € au Comité Socio-culturel de la Ville de Caluire et Cuire ;

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au compte nature 6574 fonction 020G du budget primitif 2020 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.

34) MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS NON PERMANENTS RECRUTÉS POUR UN ACTE DÉTERMINÉ

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les modalités de rémunération des agents non permanents recrutés pour assurer l'exécution d'un acte déterminé ;

- DE DIRE que la dépense afférente sera imputée au chapitre 012 du budget de l'année en cours.

Adopté à la majorité, par 37 voix pour et 5 abstentions.

35) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPORTER aux tableaux des effectifs les modifications concernant les emplois permanents et non permanents ci-dessus mentionnées,

- DE DIRE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.

36) CRÉATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS LORS DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID 19

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER la création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire selon les conditions et modalités définies ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ;

- de DIRE que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 au budget de l'année 2020.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.

Caluire et Cuire, le 8 juillet 2020

Le Maire,
Philippe COCHET

